

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a complété et mis-à-jour le niveau de risque de rage du secteur géographique pour tout le Québec. Cette évaluation s'appuie sur les critères relatifs à l'épidémiologie de la rage associée au renard arctique et celle du raton laveur. Tout nouveau cas de rage animale au Québec ou à proximité entraîne une réévaluation du risque.

VÉRIFIER LES NOUVEAUX NIVEAUX DE RISQUE DE RAGE ANIMALE DU SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

- À la suite de la découverte au Maine d'un raton laveur rabique le 12 juin dernier à environ 24 km au sud de la frontière du Québec, cinq municipalités en Estrie (les municipalités de Audet, Frontenac, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Saint-Augustin-de-Woburn) sont maintenant à **risque élevé**.
- Toutes les municipalités du Nunavik, des Terres-cris-de-la-Baie-James et du Nord-du-Québec demeurent à **risque élevé**.
- La Côte-Nord comporte des municipalités à **risque élevé** et à risque faible.
- Toutes les municipalités des autres régions sociosanitaires sont à risque faible, incluant la Montérégie.
- Consulter régulièrement la [carte interactive](#) et le [tableau](#) du risque de présence de rage du secteur géographique d'où provient l'animal mordeur et ce, **pour toutes les municipalités du Québec**. Cette carte est mise-à-jour en continue par l'[INSPQ](#)

UTILISER LA NOTION DE RISQUE DE RAGE DU SECTEUR GÉOGRAPHIQUE DANS LE BON CONTEXTE

- Utiliser uniquement le niveau de risque du secteur géographique lorsque l'animal n'est pas disponible pour une observation ou une analyse afin de :
- Déterminer l'indication de la PPE lorsqu'une personne a eu une exposition significative à un **animal de compagnie** (chien, chat, furet) ou d'élevage (ex. cheval, bovin, chèvre); un **gros rongeur sauvage** (marmotte, castor, porc-épic) ou un **lagomorphe sauvage** (lièvre, lapin à queue blanche);
- Établir le délai pour débiter la PPE lorsque la carcasse est soumise pour l'analyse au laboratoire de l'ACIA.

ÉVALUER LE RISQUE DE TRANSMISSION DE LA RAGE CHEZ LA PERSONNE EXPOSÉE

- Toute exposition significative à un mammifère sauvage, incluant la chauve-souris, pose un risque de rage et ce, partout au Québec.
- Évaluer selon l'exposition significative, l'espèce, l'état de santé et le comportement de l'animal impliqué et ajouter le niveau de risque du secteur géographique, lorsqu'approprié selon le contexte (voir ci-haut).
- Contacter la DSPu en cas de doute sur l'évaluation du risque ou la conduite à tenir ainsi que pour demander l'analyse d'un mammifère sauvage lorsque disponible composer le 1-800-265-6213.

CONSULTER LES OUTILS CLINIQUES ET RESSOURCES

- [Outil d'aide à la décision](#) – Gestion des expositions à risque de rage (**outil interactif et formulaires intégrés**);
- [Algorithme d'aide à la décision pour la PPE contre la rage](#), vaccin et immunoglobulines antirabiques, vaccin tétanos – PIQ;
- Tableau : [Temps d'attente du résultat de l'analyse de la carcasse avant de débiter la PPE](#);
- [Guide d'intervention visant la prévention de la rage humaine](#).
- Extranet Montérégie: <https://santemonteregie.qc.ca/extranet-maladies-infectieuses#toc-zoonoses>
- MSSS RAGE - professionnels: <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/zoonoses/rage/documentation/>
- Gouvernement du Québec - population : Québec.ca RAGE [Humains](#), [Animaux](#), [Ratons laveurs](#)

POUR DÉCLARER UNE MADO À LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

Par télécopieur : Transmettre le formulaire de déclaration AS-770 au 450-928-3023.

S'il s'agit d'une urgence, par téléphone : 1-800-265-6213.

Ces numéros sont réservés aux professionnels de la santé et ne doivent pas être divulgués au public.